

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles  
**SIECCAO**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du Mercredi 14 décembre 2022**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	17	18

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles  
 Le :  
 Et  
 Publication ou notification du :

L'an 2022, le 14 décembre à 17h00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Mairie de Villeron, sous la présidence de Monsieur KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 07/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 07/12/2022.

**Présents** : M. KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, M. KUDLA Dominique, M. FONTAINE Pascal, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. VARON Bernard, M. NIRO Eric, M. FALLOT Frédéric, M. GAY Jean-Paul, M. BOCQUET Jean-Charles, M. DREVILLE Gérard, M. DAUER Ivan, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BAZIER Benoît, M. BRAULT Michel, M. BELLELI Thierry, M. WROBLEWSLI Didier, M. COLLOBER Ernest.

**Suppléants** : M. BAZIER Benoît (de M. DUPUIS Christophe), M. BRAULT Michel (de M. TERRY Eric), M. BELLELI Thierry (de M. BUISSON Jean-Michel), M. WROBLEWSLI Didier (de M. GUEDON Eric), M. COLLOBER Ernest (de M. WHYTE Julien).

**Excusé ayant donné procuration** : M. SABATIER Alain à M. GAY Jean-Paul.

**Excusés** : M. DUPONT Bernard, M. DUPUIS Christophe, M. VINCENT Patrick, M. WHYTE Julien, M. SOLER Patrick, M. FABRE Jacques, M. BUISSON Jean-Michel, M. BOUAFIA M'hamed, M. GUEDON Eric, M. BOUFFLET Pierre, M. PINSON François.

**Absents** : M. TERRY Eric, M. GAUBOUR Jacques, Mme LAURENT Catherine, M. MANSOUX Michel, M. RIFFIER Gilles, M. DUFLOS Jérémy, M. DELECLUSE Thibault, Mme ODELIN. Annick.

**Invités** : Mme ISAY-MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud.

**A été nommé secrétaire** : M. FONTAINE Pascal.

**D3-12-2022**  
**ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA REALISATION DU SURPRESSEUR S4**  
**D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres en date du 05 décembre 2022 ;

**Considérant** que le SIECCAO a lancé en 2022 une consultation portant sur la construction du surpresseur S4 d'alimentation en eau potable et les adaptations hydrauliques associées au niveau de la station de Surveilliers, sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en application de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique ;

**Considérant** que ces travaux sont indispensables pour honorer les engagements du SIECCAO inscrits dans la convention de secours des communes de l'est du Val d'Oise – dite convention de secours 98 ;

**EXPOSE**

En 1996, la pollution des forages de la commune de Louvres a fait prendre conscience à plusieurs collectivités du Nord-Est du Val d'Oise de la nécessité de sécuriser leur alimentation en eau potable.

Accusé de réception en préfecture  
 095-200092054-20221214-D3-12-2022-DE  
 Date de télétransmission : 15/12/2022  
 Date de réception préfecture : 15/12/2022

Une étude administrative, technique et financière menée en 1997 par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt a abouti à la validation d'une solution de sécurisation partagée par 9 collectivités distributrices d'eau potable, et formalisée dans la convention dite « *de secours et de réalimentation des collectivités de l'Est du Val d'Oise* » signée le 7 octobre 1998 par les parties.

En 2022, la convention de 1998 concerne les collectivités suivantes :

- Fontenay-en-Parisis, Goussainville, Louvres, Roissy-en-France, Le Thillay, Vaud'herland (intégrées au SMAEP DAMONA) ;
- Vémars (intégrée au SMAEP de la Goële) ;
- SIAEP de Bellefontaine et SIECCAO.

La mise en œuvre de cette convention implique la réalisation par les différentes collectivités membres de la convention d'infrastructures destinées à permettre l'alimentation et le secours des parties.

Ces infrastructures sont financées :

- Par des subventions, à hauteur de 80% (AESN à hauteur de 40% et département du Val d'Oise à hauteur également de 40%) ;
- Par des soultes versées par les différentes parties selon une clef de répartition fixée par la convention et portant sur le solde des investissements réalisés après subvention.

Le reste à charge par le SIECCAO est fixé par la convention à 10,72%.

Aux termes de cette convention, il appartenait au SIECCAO de réaliser, sous sa maîtrise d'ouvrage :

- Le raccordement des forages F5, F9 et F11 ;
- La dernière station de surpression du programme (tranche 6), dénommée « S4 », située dans le réservoir d'eau potable du SIECCAO à Survilliers, qui doit permettre l'alimentation du réseau interconnecté à partir des ressources du SIECCAO (sens Nord Sud) dans la continuité des travaux de création des forages.

Ce surpresseur doit être capable de fournir un débit de 913 m<sup>3</sup>/h à une hauteur de 60 mètres de colonne d'eau.

Le cahier des charges de travaux, rédigé par le SIECCAO et le bureau d'études en charge de la maîtrise d'œuvre du projet, permet de répondre à ces exigences.

Par un avis d'appel public à la concurrence envoyé à la consultation le 09 août 2022, le SIECCAO a lancé une consultation portant sur la construction du surpresseur S4 d'alimentation en eau potable et les adaptations hydrauliques associées au niveau de la station de Survilliers.

Le dossier de consultation a été retiré par 23 entreprises.

Le 21 novembre 2022, date limite de réception des offres, 3 entreprises ont déposé une candidature et une offre sur la plateforme en ligne « e-marchespublics ».

Après analyse des candidatures, il s'avère que les trois candidats ont les capacités techniques, économiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Le règlement de la consultation fixait les critères suivants pour le jugement des offres :

- Valeur technique de l'offre : 60 points ;
- Coût des prestations : 30 points ;
- Développement durable : 10 points.

Le rapport d'analyse des offres fait par le bureau d'études SCE, mandaté par le SIECCAO pour réaliser la Maîtrise d'œuvre de l'opération, a montré que l'offre du groupement composé des entreprises PRS / SFDE / SATELEC / ENTREPRISE PINTO présentait toutes les garanties attendues pour l'exécution du marché, répondait au besoin formulé par le SIECCAO dans son cahier des charges et s'avérait être l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de notation des offres.

L'analyse des offres donne les notes et le classement suivant pour les offres :

Notes	Candidat n°1 Nom : Groupement EIFFAGE GENIE CIVIL / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CLEMESSY	Candidat n°2 Nom : Groupement PRSECURITE / VEOLIA / SATELEC / ENTREPRISE PINTO	Candidat n°3 Nom : Groupement FELJAS ET MASSON SAS / GROUPE EMILE DUFOUR / SOCIETE D'AMENAGEMENT DE TERRITOIRES SAS
Montant de l'offre (HT)	1 361 815.00 €	1 282 751.14 €	1 299 887.00 €
Note concernant le coût des prestations sur 30 points	28.26	30.00	29.60
Note technique sur 60 points	55.38	60.00	56.54
Note sur le développement durable sur 10 points	8.00	6.00	8.00
<b>Note globale sur 100 points</b>	<b>91.64</b>	<b>96.00</b>	<b>94.14</b>
<b>Classement des offres</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :**

- **D'ATTRIBUER le marché** de construction du surpresseur S4 d'alimentation en eau potable et adaptations hydrauliques associées - station de Surveilliers le Groupement d'entreprises PRS / SFDE / SATELEC / ENTREPRISE PINTO, pour un montant de 1 282 751,14 € HT ;
- **DE DIRE** que les montants seront prévus au budget primitif 2023 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les pièces du marché et tous les documents y afférents, ainsi que les éventuels avenants associés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme : le 15/12/2022

Monsieur Claude KRIEGUER, Président du SIECCAO



Monsieur Pascal FONTAINE, Secrétaire de séance

